

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 18 juillet 2023 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères

NOR : EAEA2311593A

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2022 fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

I - Echelon argent

- M. Lutfi ALSANOUSI
- Mme Annabelle LATUMBO-LATU-AB

II - Echelon bronze

- M. Hassan ABOU
- Mme Brigitte BILLERACH
- Mme Latifa BOUAYAD
- Mme Carole DANDEVILLE
- Mme Christine DARRIEUTORT
- M. Abdelaziz FARIA ELKABAWI
- M. NGUYEN TUAN NINH
- M. Roberto OLALDE
- M. Vincent PEATO
- Mme Anne PIRAULT
- Mme PROM Seng
- M. TRAN QUOC HUY
- M. Esteban VERULA

Article 2

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères* et au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le 18 juillet 2023

Catherine COLONNA